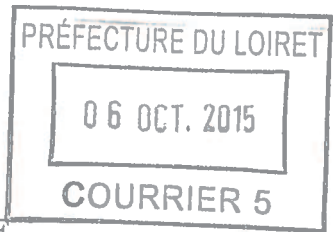




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2015

83/15

Date d'affichage : 5 octobre 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille quinze, le 29 septembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 23 septembre 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa CATHOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT,
M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Anne GABORIT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Michèle CORMERY à Mme
Elysa CATHOIRE, M. Olivier GRUGIER à M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN à Mme
Marie-Annick VATZ, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme
Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique
THENAULT

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention d'utilisation du Complexe aquatique avec l'Aubinière

La résidence L'Aubinière, à La Ferté Saint-Aubin, est un établissement d'Hébergement de Personnes
Agées Dépendantes qui a pour vocation d'accueillir des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer
ou de troubles apparentés. Elle est gérée par une association loi 1901 à but non lucratif : Association
pour l'Aide et l'Accueil des Personnes Agées. L'Établissement, ouvert depuis le 2 juin 2009, a une
capacité de 72 résidents.

Le Projet d'Établissement développe les valeurs suivantes :

- privilégier la qualité de vie des résidents,
- respecter le résident dans sa globalité et son histoire,
- donner une priorité à une prise en charge non médicamenteuse,
- préserver le plus longtemps possible l'autonomie physique et psychologique du résident,
- entourer le résident d'une équipe pluridisciplinaire dans un environnement adapté et riche,
- accompagner le résident jusqu'à la fin de sa vie au sein de la structure.

Dans le cadre de ce Projet, l'Aubinière demande à pouvoir organiser des séances au complexe avec ses
résidents, dans les conditions suivantes, fixées par convention pour une durée d'un an :

- Tarification de 2€ par résident et par accompagnant pour chaque séance

- Deux séances par mois, d'une durée de 45 mn à 1 heure par séance, le mardi ou le jeudi à partir de 16h00.
- Encadrement : 2 ou 3 soignants pour 5 résidents maximum

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'Occupation du Complexe Aquatique Communautaire avec la résidence L'Aubinière.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 6 octobre 2015

